

DECISION DU MAIRE

N°625

DATE
20 juillet 2026

Convention de mise à disposition du Forum Armand Peugeot, à Poissy, à titre payant, au profit de l'association Renndo-Cheikh-Oumar-Foutiyou-Paris, le samedi 24 octobre 2026

Le Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 2122-22,

Vu la délibération n° 5 du Conseil municipal du 30 mars 2026 portant délégation du Conseil municipal à Madame le Maire,

Considérant que l'association Renndo-Cheikh-Oumar-Foutiyou-Paris sollicite la mise à disposition des locaux municipaux, sis 6/8, rue Jean-Pierre Timbaud, à Poissy, le samedi 24 octobre 2026, pour l'organisation d'une conférence,

Considérant qu'il relève de l'intérêt général et de l'intérêt public local de signer une convention de mise à disposition des locaux situés au Forum Armand Peugeot, à titre payant, au profit de l'association Renndo-Cheikh-Oumar-Foutiyou-Paris,

DÉCIDE :

Article 1^{er} :

D'adopter les termes de la convention de mise à disposition du Forum Armand Peugeot, à Poissy, à titre payant, au profit de l'association Renndo-Cheikh-Oumar-Foutiyou-Paris.

Article 2 :

De signer ladite convention, ses avenants et annexes éventuels ainsi que tous documents y afférents avec l'association Renndo-Cheikh-Oumar-Foutiyou-Paris, dont le siège social est situé 27 rue Jean Cottin, 75018 Paris.

Article 3 :

De préciser que la convention est conclue pour une occupation des locaux le samedi 24 octobre de 14h00 à minuit.

Article 4 :

Le bénéficiaire devra verser à la première réquisition dans la caisse du trésorier principal de Poissy la redevance d'un montant de 3 815,00 €, correspondant à la redevance forfaitaire pour une occupation occasionnelle comme suit :

DESIGNATION	DATE	PU	QUANTITE	Prix Total
Mise à disposition FAP	Le samedi 24 octobre 26	1 500,00 €	1	1 500,00 €
Utilisation office	Le samedi 24 octobre 26	250,00 €	1	250,00 €
Fluides - Frais généraux	Le samedi 24 octobre 26	300,00 €	1	300,00 €
Montage / démontage mobilier par service logistique	Le samedi 24 octobre 26	180,00 €	1	180,00 €
Forfait nettoyage après manifestation, office inclus	Le samedi 24 octobre 26	450,00 €	1	450,00 €
Forfait nettoyage 15 housses MD		105,00 €	1	105,00 €
Forfait régisseur Ville 1/2 journée	Le samedi 24 octobre 26	120,00 €	1	120,00 €
Forfait agent polyvalent Ville SSIAP1 1/2 journée	Le samedi 24 octobre 26	120,00 €	1	120,00 €
HS agent polyvalent Ville SSIAP1	Le samedi 24 octobre 26	32,00 €	7,5	240,00 €
Forfait sécurité 3 ADS de 15h30 à 23h30 (2 salle+1 parking)	Le samedi 24 octobre 26	550,00 €	1	550,00 €
PRIX TOTAL				3 815,00 €

Article 5 :

Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité (publication, affichage ou notification), auprès du Tribunal Administratif de Versailles (56, avenue de Saint-Cloud, 78000 Versailles) ou par voie dématérialisée, sur le site www.telerecours.fr.

Article 6 :

Une ampliation de la présente décision sera adressée à Madame la Sous-Préfète de l'arrondissement de Saint-Germain-en-Laye.

**Le Maire,
Vice-Présidente de la Communauté Urbaine
Grand Paris Seine et Oise,
Conseillère régionale d'Île-de-France,**

#signature#

Sandrine BERNO DOS SANTOS

Document publié sur le [site de la ville](#) le 24/07/2026